



## **Versez votre taxe d'apprentissage à l'ESAT de l'AGEF à Nuits Saint Georges**

### **Un investissement socialement responsable**

#### **Opter pour l'ESAT de l'AGEF de Nuits Saint Georges :**

Un ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail) est un établissement médico-social de travail protégé réservé aux personnes en situation de handicap et visant à leur insertion sociale et professionnelle.

Nous choisir, c'est contribuer à la formation professionnelle de 95 travailleurs en situation de handicap et permettre de :

- Développer leurs compétences
- Favoriser leur développement personnel,
- Evoluer vers une insertion en entreprise
- Contribuer à leur inclusion sociale.

*Un engagement sociétal fort,*

*Sans alourdir vos charges*

### **Tout en remplissant vos obligations légales**



**Affirmez votre image d'entreprise socialement responsable.**



**Participez au mouvement social en faveur de la dignité de tous.**



**Soutenez l'égalité des chances en faveur des personnes en situation de handicap.**

#### **Informations pratiques :**

D'après l'article L 6241-10 du code du travail, les ESAT sont habilités à titre dérogatoire à percevoir jusqu'à 26 % du montant de la taxe due au titre « barème hors quota de votre taxe d'apprentissage » ;

Pour cela il suffit de remplir le bordereau destiné à votre organisme collecteur (OCTA, CCI, Chambre des métiers, etc.) en indiquant la somme attribuée et le nom de l'établissement que vous souhaitez soutenir.